

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Accès à la Poste par la Rue Agassiz dès le 13 juin 2016

Le chantier de la Rue de Châtillon débute une phase délicate ces prochains jours en s'attaquant au carrefour avec la Rue Agassiz. En effet, durant la rénovation des réseaux souterrains à cet endroit, l'accès à la Poste en voiture ne pourra se faire depuis l'Ouest. La vétusté des canalisations rend nécessaire le remplacement du collecteur d'égouts qui se trouve à 3 mètres de profondeur, ce qui rend impossible le maintien de la circulation automobile à cet endroit. Afin de permettre tout de même un accès correct à la Poste, il a été décidé de supprimer le sens unique à la Rue Agassiz. Un double sens sera donc mis en place depuis la Rue de la Chapelle et des places de parc 15 minutes remplaceront les zones bleues à l'Ouest de la Rue Agassiz. Dès le 2 juillet, il sera également possible de se parquer sur l'Esplanade des Collèges. L'accès piétonnier à la Poste se fera également par l'Est, mais il est possible qu'un accès temporaire par la Rue du Temple puisse être mis en place de manière épisodique. Cette situation exceptionnelle devrait durer 4 à 5 semaines. Le Conseil municipal remercie les riverains et les commerçants pour leur compréhension et demande aux automobilistes de respecter scrupuleusement la signalisation du chantier.

Entretien des haies en bordure des voies publiques

Afin de permettre le bon déroulement de l'entretien des routes et trottoirs et garantir la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des utilisateurs de l'espace public, il convient de rappeler aux propriétaires, usufruitiers ou encore locataires d'appartement ou de maison disposant d'un jardin la nécessité de procéder régulièrement à l'entretien des arbres et haies situés à proximité immédiate des routes et trottoir.

Pour les arbres, haies et arbustes ne dépassant pas 1,2 m de hauteur, la distance à la route doit en principe être de 0,5 m à compter du bord de la chaussée. La distance à la route des arbres, haies et arbustes plus hauts doit être augmentée de la différence entre leur hauteur et 1,2 m. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies et arbustes ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 0,6 m de hauteur.

Saint-Imier se met à la mobilité douce

Le bouclage des comptes de l'organisation du Tour de Romandie 2015 à Saint-Imier a révélé un solde positif.

Les membres du comité d'organisation dissout ont proposé au Conseil municipal d'affecter une partie de ce bénéfice à la promotion de la petite reine à Saint-Imier.

Les services de l'administration municipale ainsi que les écoles sont les principaux bénéficiaires de cette manne inattendue qui contribuera à renforcer les efforts entrepris par les Autorités pour développer les énergies alternatives ; cinq vélos électriques vont être achetés et venir compléter le parc de véhicules à disposition des collaborateurs de la Municipalité et des écoles.

Nouvelle conservatrice au Musée de Saint-Imier

A la suite du départ de Mme Marion Burkhardt, le Conseil municipal a nommé Mme Diane Esselborn au poste de conservatrice à 50% du Musée de Saint-Imier. Domiciliée à Neuchâtel et âgée de 26 ans, Mme Esselborn possède un master en études muséales et est sur le point d'obtenir un master en histoire de l'art et en histoire à l'Université de Neuchâtel. Elle entrera en fonction le 1er juillet. Dans l'intervalle, c'est Mme Stéphanie Oprea, collaboratrice au Musée de Saint-Imier depuis de longues années, qui assure l'intérim.

Saint-Imier, mercredi 8 juin 2016
(cm)